

**MAIRIE DE MARINGES**

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 SEPTEMBRE 2025**

**PRÉSENTS**: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, M. MALIGEAY Fabien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien, M. CROZIER Bernard, Mme CHALANDON Nicole, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume, M. GARNIER Philippe.

**EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ** : M. PONCET Jean-Marc (pouvoir à Mme PELLETIER Catherine)

**EXCUSÉE** : Mme JOLY Marie-France.

**Secrétaire élu** : M. CŒUR Sébastien.

| Ordre du jour :                                                                                                |                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2025                                            |                         |
| 2 Désignation du secrétaire de séance                                                                          |                         |
| 3 Délibérations                                                                                                |                         |
| 1- Participation financière à l'école privée de Maringes - Année scolaire 2024-2025                            | Délibération 2025/09.01 |
| 2- Subvention à l'association cantine de l'école LES BLES – Année scolaire 2024-2025                           | Délibération 2025/09.02 |
| 3- Convention de mise à disposition d'un agent d'entretien pour l'école LES BLES – Prolongation contrat GELF A | Délibération 2025/09.03 |
| 4 Décisions prises par délégation                                                                              |                         |
| 5 Rapport des commissions communales                                                                           |                         |
| 7 Questions diverses                                                                                           |                         |

**1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 10 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne M. CŒUR Sébastien comme secrétaire de séance.

**3. DÉLIBÉRATIONS**

**3.1 PARTICIPATION FINANCIERE A L' ÉCOLE PRIVÉE DE MARINGES - Année scolaire 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse chaque année à l'école privée de la commune une subvention de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les comptes de l'association qui gère l'école.

Il précise que deux acomptes de 10 000 € ont été versés, par anticipation, à l'association gestionnaire de l'école (délibération du 11 juillet 2024) pour l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire précise que l'école comptabilisait 67 élèves sur l'année scolaire 2024-2025 répartis comme suit : 28 élèves en maternelle et 39 élèves en élémentaire.

Il demande aux membres présents de fixer la participation communale. Il propose également, comme les années précédentes, de mettre à disposition gracieusement la salle d'animation rurale pour les activités sportives et récréatives les mardis après-midi, les jeudis en journée et les vendredis matin.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

**FIXE** la participation communale à l'école privée Les Blés à 48 000 € pour l'année scolaire 2024-2025

Le solde pour l'année scolaire 2024/2025 s'élève ainsi à 28 000 € et sera versé en septembre 2025.

**AUTORISE** la mise à disposition gracieuse de la salle d'animation rurale à l'école Les Blés dans les conditions citées ci-dessus.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3.2 PARTICIPATION ECOLE PRIVEE LES BLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2024/07.02 du 11 juillet 2024 autorisant le versement d'un acompte de 6000 € à l'association cantine de l'école Les Blés pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle que les repas servis à la cantine proviennent de l'Atelier du Cuisinier. Il précise que ces repas sont de très bonne qualité, confectionnés majoritairement avec des produits frais et locaux.

Il présente à l'assemblée les comptes de résultat du budget cantine de l'école Les Blés. Il propose, afin d'aider l'école à équilibrer son budget cantine et afin de continuer à favoriser une alimentation saine des élèves de l'école avec des repas de qualité élaboré localement, d'augmenter la participation de la commune sur le prix du repas par élève. Il propose ainsi que la commune prenne à sa charge 3 € par élève et par repas (auparavant 2.50€/ élève/ repas). Sur la base de 4062 repas consommés par les élèves pour l'année scolaire 2024-2025, le montant de la subvention est donc de 12 186 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention au profit de l'association cantine de l'école Les Blés de Maringes. Il précise que cette subvention est inscrite au budget 2025 et qu'elle sera versée en septembre 2025.

Il propose également, comme les années précédentes, de mettre à disposition gracieusement la salle d'animation rurale pour la restauration scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la pose méridienne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

**FIXE** le montant de la subvention cantine à 12 186 € pour l'année scolaire 2024-2025. Le solde pour cette année scolaire 2024-2025 s'élève donc à 6 186 € et sera versé en septembre 2025.

**AUTORISE** la mise à disposition gracieuse de la salle d'animation rurale pour la restauration scolaire de l'école Les Blés les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Le ticket de cantine est vendu 4.90€ aux parents depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'école achète les repas 4.37€ à l'atelier du cuisinier. La mairie prend en charge 3€/repas/ enfant.

Les parents paient donc 1.90€ pour le repas et 3€ pour la garderie.

Philippe Garnier propose de mieux communiquer sur la prise en charge par la commune de la restauration scolaire afin que les parents d'élèves sachent que le coût de la restauration scolaire ne se limite pas au prix du repas mais comprend également le salaire des agents en charge de la surveillance.

Guillaume Assogba interroge sur le contrôle de la qualité des repas. Monsieur le Maire précise que l'Atelier du cuisinier qui fournit les repas répond à des exigences sur la qualité nutritionnelle et sur l'équilibre alimentaire des menus élaborés. Il s'efforce également de travailler avec des produits frais et locaux, et organise des temps d'information et de sensibilisation des enfants au goût et au « bien manger » en lien avec l'école.

### **3.3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN POUR L'ECOLE LES BLÉS – PROLONGATION CONTRAT GELF A**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n°2024/09.03, n°2025/01.02 et n°2025/04.11 autorisant M. le Maire à signer la convention de Mme GRANGE, agent d'entretien mis à disposition par le GELF pour renforcer l'équipe périscolaire de l'école Les Blés lors de la pause méridienne.

Il rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2025, il a été évoqué la possibilité de renouveler le contrat de Mme GRANGE suivant les retours de l'école et en fonction des besoins de celle-ci pour assurer la pause méridienne sur l'année scolaire 2025-2026. L'association des parents d'élèves gestionnaire de l'école ont émis le besoin de poursuivre la mise à disposition de l'agent de restauration scolaire en raison du nombre d'élèves inscrit chaque jour à la cantine (en moyenne, une trentaine d'élèves dont une partie importante d'élèves de maternelles).

Il rappelle que Mme GRANGE, agent mis à disposition par le GELF intervient le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h15 à 13h30 en renfort des deux agents spécialisés en école maternelle employés par l'OGEC.

Il rappelle également que ces heures de travail sont facturées 20.79€ et sont financées par la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par le GELF A pour la mise à disposition de Mme GRANGE pour le début d'année scolaire débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et se terminant le 31 décembre 2025. Il précise que la commune avait demandé un contrat sur l'année scolaire complète mais que Mme GRANGE n'a pas pu confirmer sa disponibilité sur l'année 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette nouvelle convention, et, afin d'assurer un service continu, de l'autoriser à signer toutes nouvelles conventions à intervenir avec le GELF A pour la mise à disposition d'un agent de restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, considérant le besoin de ce service auprès de l'école, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes nouvelles conventions à intervenir avec le GELF A afin d'assurer la continuité de ce service sur l'année scolaire 2025-2026,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Décisions prises par M. le Maire :

- Acquisition d'une autolaveuse avec batterie lithium. Validation du devis de l'entreprise Hygianet (La Fouillouse) d'un montant de 2 590€HT soit 3 108€TTC

#### **5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**BATIMENT (Rapporteur Alain TOINON) :**

Travaux appartement « 230 route de Viricelles » : Les parquets des 2 chambres vont être refaits.

L'appartement sera ensuite proposé à la location.

Des travaux de peinture prévus prochainement à l'Auberge ainsi que des peintures de finition à la salle du jardin public.

**VOIRIE (Rapporteur Bernard CROZIER) :**

Enveloppe voirie 2025 « Chemin de Pinay Grand » : La commission voirie se charge de demander une proposition financière à plusieurs entreprises.

Des travaux de curage de fossés seront prévus à l'automne.

Voirie communautaire « Chemin de Ternan » : La dernière tranche des travaux du « Chemin de Ternan » rentrera dans l'enveloppe communautaire 2025.

**CULTURE ET EVENEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :**

Semaine bleue du 06 au 12 octobre :

Au programme : Marche bleue sénior/ enfants, 2 conseils municipaux enfants, un atelier Land'art (enfants + grands parents) et un temps de relaxation (réflexologie plantaire)

Ces manifestations seront publiées sur Illiwap et des affiches seront apposées sur plusieurs points de la commune.

**BIBLIOTHÈQUE (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :**

Exposition à la bibliothèque « Regards d'enfants ». Cette exposition transite entre les bibliothèques du territoire.

Vendredi 10 octobre : Les bénévoles de la bibliothèque se rendront à la fête du livre de Saint-Etienne et partageront un repas offert par la mairie.

#### **6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES**

**DECHETS (Rapporteur François DUMONT et Bernard CROZIER) :**

Afin de préparer la commande des sacs poubelles pour l'année 2026, le service déchets de la CCMDL souhaiterait savoir le type de contenant que nous souhaitons pour le tri : sacs jaunes, sacs cabas ou les 2. Ce retour était attendu pour le 08 septembre mais nous n'avons pas eu de retour d'expérience des communes qui ont déjà proposé les sacs cabas.

Monsieur le Maire précise que seront fournis 2 cabas pour un couple et 3 au-delà. Il propose de sonder l'assemblée pour avoir le ressenti de chacun :

Pour conserver la possibilité d'avoir des sacs : 3 voix

Pour passer au 100% cabas : 8 voix

M. le Maire propose de passer à 100% cabas étant donné que cela deviendra obligatoire dans un avenir proche.

Bernard CROZIER informe des erreurs de tri sur les sacs jaunes et rappelle que les nappes et les serviettes en papier ne vont pas dans les sacs jaunes, mais dans les sacs noirs.

Questionnement posé lors de la dernière commission OM de la CCMDI : faut-il acheter un nouveau camion ou continuer avec le prestataire SUEZ ?

#### **SIMA COISE (Rapporteur Bernard CROZIER) :**

La Bulle Verte est une association dont le but est de préserver l'eau minérale naturelle Badoit aujourd'hui et pour les générations futures. Un stagiaire a fait un rapport sur les rivières du territoire depuis les années 2000 : les nitrates sont en amélioration, le phosphore reste stable mais les analyses décèlent également des produits phytosanitaires : Glyphosate, dissolvant, produits phytopharmaceutiques (antibiotiques), produits vétérinaires.

#### **RESEAU DES BIBLIOTHEQUES (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :**

Travail avec une autrice dans l'objectif de créer un album de jeunesse.

#### **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE (Rapporteur François DUMONT) :**

Ce rapport a été transmis à toutes les communes comme chaque année. Il répertorie tous les travaux qui ont été faits. Il est disponible pour consultation en mairie par tous les administrés ainsi que sur le site de la CCMDL.

### **7. QUESTIONS DIVERSES**

Banquet des classes en 5 : samedi 27 septembre. Comme chaque année, la commune offre l'apéritif à tous les habitants de la commune. Les conseillers sont invités à servir l'apéritif à partir de 11h30-12h00 sous le préau de l'école.

Journée du patrimoine : 20-21 septembre : La chapelle sera ouverte à cette occasion.

Fin du Conseil Municipal : 23h00

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 09 octobre 2025 à 20h30**

**M CŒUR Sébastien,**



**M. François DUMONT,  
Maire,**

